

Image not found or type unknown



Peut-on conclure des contrats d'intérim successifs au sein de la même entreprise ?

publié le **31/05/2012**, vu **906 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

La loi limite la possibilité de conclure des contrats d'intérim successifs avec la même personne ou pour un même poste. La méconnaissance de ces règles peut conduire à la requalification du contrat en CDI.

[Lire l'article](#)